



CET ANIMAL EST-IL APTE AU TRANSPORT?

Il est illégal de charger, transporter ou décharger un animal qui n'est pas suffisamment en bonne santé pour résister au stress du transport.

Les contrevenants **écoperont d'une amende ou seront poursuivis en justice.**

Si vous ne savez pas si un animal est apte au transport, vous devez communiquer avec un médecin vétérinaire ou avec un représentant de l'Agence canadienne d'inspection des aliments au **1-800-442-2342.**

www.inspection.gc.ca

